

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 3

A retenir :

Mildiou : pas de traitement à prévoir

Oïdium : dans le cas général, pas de traitement à prévoir

Black rot : pas de traitement à prévoir

Tordeuse : vol en cours

Mildiou :

Il n'y a pas de contamination en cours. Peu ou pas de pluies annoncées dans les jours à venir, il n'y a donc pas de risque de contamination

Pas de traitement à prévoir.

Oïdium :

Les premières contaminations pourraient avoir eu lieu, sans aucune certitude.

Pas de traitement cette semaine pour les parcelles sans historique.

Les premiers traitements sont à prévoir pour les parcelles au stade 3-4 feuilles étalées en moyenne sur la parcelle, et uniquement pour les parcelles à historique. Le plus souvent, seuls les bourgeons de l'extrémité de la baguette sont à ce stade. Il faut attendre que le maximum de bourgeons ait atteint ce stade pour traiter.

Il est préférable d'éviter de commencer avec un soufre pour les parcelles à fort historique.



Que s'est-il passé sur cette parcelle ?

Réponse mercredi 4 mai à 14h

Rdv parcelle « les cailloux », rue de la Chabanne, Deneuille_lès_Chantelle.

Thèmes : couverts végétaux annuels et permanents - enherbements semés et spontanés - maîtrise et destruction des couverts - retour expérience (restitution Narcie)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 3

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2022 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/01/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef.pdf>

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*